

**ÉTHIOPIE**

**Première condamnation à mort  
dans les procès du Dergue**

*Index AI : AFR 25/10/99*

**DÉCLARATION PUBLIQUE**

Amnesty International se déclare consternée à la suite de la condamnation à mort par contumace prononcée le 9 novembre par un tribunal d'Addis-Abeba à l'encontre de Getachew Terba, ancien gouverneur de district et lieutenant dans l'armée.

Getachew Terba a été reconnu coupable d'avoir ordonné la détention, la torture et l'exécution de cinq opposants présumés au gouvernement lors de la campagne de la "Terreur rouge", en 1977-78. Il est le premier condamné à mort parmi les quelque 5 000 personnes inculpées de génocide et de crimes contre l'humanité pour des faits survenus sous le régime brutal de Mengistu Hailé-Mariam et du *Dergue*, entre 1974 et 1991.

Amnesty International craint que cette sentence ne marque le début d'une série de condamnations à mort dans les nombreux procès prévus dans les mois à venir.

On ignore où se trouve Getachew Terba mais, selon les informations diffusées par la presse, le tribunal a ordonné au gouvernement de le retrouver et de le livrer aux autorités judiciaires en vue de l'exécution de la sentence.

L'organisation de défense des droits humains a, à plusieurs reprises, appelé le gouvernement du Premier ministre Meles Zenawi à ne plus avoir recours à la peine capitale dans ces procès, même pour les crimes les plus graves, car elle constitue une violation du droit à la vie ainsi qu'un châtiment cruel, inhumain et dégradant. En outre, les procès qui ont lieu en l'absence de

l'accusé et durant lesquels la défense ne peut faire valoir ses arguments sont fondamentalement iniques et tendancieux.

Amnesty International a invité le gouvernement à montrer son respect du droit à la vie lorsque d'anciens représentants du gouvernement seront traduits en justice pour les multiples violations des droits humains perpétrées alors qu'ils étaient au pouvoir. Le gouvernement éthiopien semble malheureusement déterminé à maintenir et à appliquer la peine de mort, en particulier à l'encontre des hauts fonctionnaires responsables de graves violations des droits humains.

**Informations générales**

Au total, plus de 5 000 hommes et femmes, dont près de 3 000 ont fui l'Éthiopie – notamment l'ancien président Mengistu Hailé-Mariam, exilé chez le président du Zimbabwe, Robert Mugabe –, seront jugés par contumace. En cas de condamnation, ils risquent la peine capitale, prévue par la loi. Après cinq années, le procès de 46 membres de l'ancien gouvernement, le *Dergue*, est loin d'être achevé. Seuls quelques-uns des procès concernant plus de 2 000 autres anciens fonctionnaires actuellement en détention sont terminés.

Depuis 1991, la peine capitale n'a été appliquée qu'une fois en Éthiopie, sur ordre d'un tribunal. Les condamnés à mort peuvent faire appel auprès d'une instance supérieure et

La version originale a été publiée  
par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton  
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-  
Uni. Seule la version anglaise fait  
foi.

La version française a été traduite  
et diffusée par les Éditions  
Francophones d'Amnesty International

**Amnesty International**  
*BULLETIN D'INFORMATIONS 213/99*  
12 novembre 1999

former un recours en grâce présidentielle. ?

La version originale a été publiée  
par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton  
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-  
Uni. Seule la version anglaise fait  
foi.  
La version française a été traduite  
et diffusée par les Éditions  
Francophones d'Amnesty International  
- ÉFAI -